

La Caravelle

La revue de l'ARDDS | Association pour la réadaptation et la défense des devenus-sourds



Technique
Les progrès des
aides auditives

Culture

Truffaut, l'ami
des sourds

Dossier
Aides au
financement

© Collection : Les Films du Carrosse. Photo : Pierre Zucca.

Courrier des lecteurs



À chacun
sa Caravelle

Le Courage

La plupart de nous tous à l'ARDDS avons été confrontés aux problèmes d'ordre matériel et psychologique dus à la perte plus ou moins importante de notre faculté d'entendre et en conséquence des difficultés à communiquer.

Beaucoup de ceux d'entre vous que je connais ont assumé ce handicap avec courage et la volonté de s'en sortir. Mais certains malgré tout se replient sur eux-mêmes et n'arrivent pas à affronter le monde des « bien entendants ».

Il y a deux solutions :

- s'enfermer dans sa solitude de malentendant ;
- continuer à vivre en société.

Je crois qu'il vaut mieux choisir la deuxième alternative.

Il est très pénible de s'apercevoir, par exemple, que l'on n'entend plus une annonce sur un quai de gare. Plus pénible encore d'être dans un groupe et de ne pas saisir où en est la conversation générale. Pour cela, j'ai décidé un beau jour lorsque j'étais obligée ou contente d'être présente, de « m'enfermer dans ma bulle ». Ainsi de « ma bulle », je pouvais observer (avec bienveillance) les autres, je participais à leur gaieté, j'aimais les voir heureux. Les stoïciens ne disaient-ils pas « qu'on ne doit pas se contenter de supporter l'inéluctable, mais l'aimer ». En général dans ce genre de réunion, mon voisin ou ma voisine, sans que je le demande, prend un crayon ou un papier et me résume les moments intéressants ou drôles. Et puis avec moi, j'ai toujours ma chère ardoise.

Grâce à mon handicap, je me suis fait de nouveaux amis, et quel cœur j'ai trouvé chez eux. Mes yeux en ayant également « pris un coup », je ne conduis plus et dans ma résidence les uns ou les autres se proposent de me véhiculer. Je ne veux pas en abuser, j'essaie de ne pas être dépendante, et je suis devenue cham-

pienne des bus versaillais et des trains de banlieue.

Sachez rire ou sourire en disant « excusez-moi, je n'entends pas » et surtout n'ayez pas l'air accablé par le malheur. J'ai souvent remarqué que le courage appelle l'amitié et que ceux qui ont toujours tendance à se plaindre restent seuls. Et même si vous n'entendez pas, soyez à l'écoute des autres (par la lecture labiale ou l'ardoise), cela facilite les échanges.

À l'hôpital où j'ai travaillé comme bénévole il y a quelques années, j'ai vu arriver des accidentés paraplégiques ou tétraplégiques. Tous croyaient leur vie finie. Et puis certains ont trouvé le réconfort auprès de soignants et la force en eux de s'en sortir le moins mal possible. Je suis toujours subjuguée quand je vois des marathoniens en fauteuil, des basketteurs en fauteuil, des groupes qui participent à des voyages, tous avec une certaine joie de vivre.

Vonnette savait si bien « qu'il faut faire avec » et aider ceux qui sont plus handicapés que nous. Elle a donné de son temps et de son cœur à ceux qui étaient non seulement sourds, mais sourds et aveugles. Belle leçon de courage. Voilà où j'en suis de ma petite expérience de vieille dame de près de 84 ans.

COURAGE à vous tous. COURAGE et VOLONTE non pas de vivre, mais de VIVRE BIEN.

□ Edith KAUFFMANN

Recherche

Recherche boîtier d'amplification LEM-P-1883 ainsi qu'un cordon de branchement en Y muni d'un écouteur auxiliaire et d'une prise clipsable petite carrée.

□ Jean-Claude Skoczylas
3, impasse de Montcalm
12000 Rodez

ACA de couleur

Oui, oui, je suis d'accord, nous n'avons pas à cacher nos aides auditives. Il m'est arrivé de mettre les miennes uniquement pour me signaler comme mal-entendant dans un groupe de gens inconnus. Je dis uniquement car elles n'améliorent pas ma compréhension. Pour me signaler comme mal-entendant et non pas comme un mufle ou un imbécile ; et aussi pour ne pas avoir à supporter pour la énième fois la petite remarque « tu ne mets pas d'appareils ? » (sous-entendu : tu pourrais faire un effort). Alors pourquoi pas rouges, bleues, fluo ? Par ailleurs, vu l'échec des prothèses classiques, j'ai bénéficié de la mise en place d'un implant de l'oreille moyenne, à Lyon, le mois dernier. Je n'avais encore jamais entendu parler de cette technique. L'appareil est un vibreur inséré dans l'os derrière l'oreille de façon à être en contact avec l'enclume ; le signal électrique est transmis par une antenne insérée sous la peau ; le traitement du son se fait dans un petit boîtier externe qui se colle à la peau derrière l'oreille. Le conduit auditif reste libre. Ce qui m'a décidé, c'est qu'il n'y a pas de perte auditive : on garde son audition antérieure. D'après le fabricant et le chirurgien, la qualité du son est meilleure que pour une aide « normale ». Je ne sais pas encore si le résultat sera bon chez moi car cela ne fait qu'un mois que j'ai été implanté et la mise en marche se fait au bout de deux mois. J'en saurai plus dans quelques semaines... Déjà, mon audition est effectivement redevenue comme avant au bout de 2-3 semaines Documentation en français sur : www.otologics.com

□ Georges MAGNIER



LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE
études et applications

20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Minitel : 01 47 03 95 75



Sommaire

n°170 • Mars 2005

Courrier des lecteurs 2

Vie associative

Des ACA moins chers 4

France Télévision 5

Dossier

Aides au financement pour l'appareillage auditif 6

Les appareils en Grande-Bretagne 9

Technique

Les progrès des aides auditives 10

Témoignage

Sortir de sa bulle 12

Paroles, paroles 13

Culture

Visite du musée du Centre Pompidou 14

Sue-Thomas 15

Un long dimanche de fiançailles 15

François Truffaut 16

Brèves

Les prochaines activités des associations 18

La Caravelle

est une publication trimestrielle de l'ARDDS
75, rue Alexandre-Dumas - 75020 Paris
Tél. 01 46 42 50 32

Ce numéro a été tiré à 1000 exemplaires

Directeur de la publication :

René Cottin

Rédacteur en chef :

Brice Meyer-Heine

Collaborateurs :

Patrick Bouaziz, Corentine, René Cottin,
Aline Ducasse, Gilles Gotschi, Brenda
Griffiths, Guy Jouannet, Manuella Lefèvre,
Jacques Schlosser, Catherine Sermage,
Christelle Vauxion

Correcteur : Daniel Fontaine

Mise en page - Impression :

Ouaf ! Ouaf ! Le marchand de couleurs
16, passage de l'industrie 92130 Issy-les-Mx
Tél. : 0140 930 302 - www.lmdc.net
Commission paritaire : 0606 G 84996
ISSN : 1154-3655

Amis lecteur...

Il s'en passe des choses dans le petit monde de la surdité en l'espace de trois mois ! Depuis la parution de la précédente Caravelle, l'événement le plus important est l'adoption par le Parlement de la loi sur « l'égalité des chances des personnes handicapées ». Grâce à ceux d'entre vous qui ont pris la peine d'écrire à leur député, grâce à l'action énergique du Bucodes et surtout de l'Unisda, plusieurs articles de la loi ont pris un tour favorable, en particulier l'article qui reconnaît la transcription écrite comme moyen d'accessibilité pour les personnes sourdes (alors que jusqu'à présent il n'était question que d'interprètes gestuels). Oh, ne crions pas victoire trop tôt ! Restent les décrets d'application. Et quand on sait qu'entre 1997 et 2003, sur 47 lois adoptées dans le domaine social, 23 seulement sont entrées en vigueur, il y a de quoi rester dubitatif. On se demande, en outre, où le gouvernement trouvera l'argent nécessaire à l'application. Nous n'avons donc gagné que la première manche et il nous faudra encore nous battre pour gagner la seconde.

Le projet de sous-titrage à 100 % des émissions de télévision d'ici à l'an 2010 semble mieux engagé. Aline Ducasse et Brice Meyer-Heine font partie du groupe d'étude de France Télévision auquel participent les représentants des principales chaînes. Nous espérons atteindre une demi étape en 2006, avec 50 % de sous-titres.

Hélas, dans d'autres domaines, les progrès vont plutôt à reculons. Ainsi, nous avons appris que l'AGEFIPH, organisme qui assure une prise en charge complémentaire des prothèses auditives aux handicapés du secteur privé, vient d'abaisser ses tarifs. On peut craindre que ce recul ne soit bientôt imité par la Sécurité sociale, dans le cadre des restrictions budgétaires. Nous savons qu'en haut lieu sont étudiées des mesures discriminatoires : remboursements des appareils différenciés entre actifs et retraités et selon le degré de surdité. Cette discrimination, nous la refusons : un retraité a autant le droit d'être appareillé qu'un actif, et un malentendant autant qu'un sourd profond ! Ceci d'autant que les prix des appareils atteignent des sommets vertigineux. Le mot d'ordre de tous les devenus-sourds et malentendants doit se faire puissamment entendre : « Nous voulons des appareils moins chers et mieux remboursés ! »

Et comment va l'ARDDS ? Avec près de 600 adhérents, notre association s'affirme, et de loin, comme la plus grande et la plus solide des associations françaises de devenus-sourds et malentendants. La Caravelle tire à 1000 exemplaires et a plus de 800 abonnés. Un exemple de bonne santé : celui de notre section ARDDS 38 qui a presque doublé le nombre de ses membres en un an, grâce à l'action dynamique de sa responsable Anne-Marie Choupin. Nous espérons d'ailleurs pouvoir bientôt vous annoncer la naissance d'une nouvelle section. Mais, chut, n'anticipons pas...

□ René Cottin

L'assemblée générale de l'ARDDS aura lieu le samedi 21 mai à 14 heures au siège de l'ARDDS 75, rue Alexandre-Dumas, 75020 Paris. Les onze membres du conseil d'administration devront être renouvelés. Dix-huit candidats sont en lice. Les adhérents à jour de leurs cotisations recevront le matériel de vote et les documents préparatoires à leur domicile fin avril. Votez et venez nombreux.

Dessins et crédits photos

René Cottin, Les films du Carrosse : Pierre Zucca, CNAC/MNAM.

Des ACA moins chers

Un groupe de travail sur le coût des prothèses auditives a été créé au sein du BUCODES. Il est chargé de proposer un plan d'action pour obtenir une réduction du coût des prothèses auditives.

Nous reproduisons un échange, paru dans le courrier des lecteurs du journal Le Monde, entre Jacques Schlosser, animateur de ce groupe de travail, et Louis Godinho audioprothésiste.

Jacques Schlosser, BUCODES : (...) Pourquoi la France est-elle l'une des lanternes rouges de l'Europe en matière de consommation de prothèses auditives ? La réponse se décline en plusieurs points :

● *La distribution des audioprothèses*

Dans les pays nordiques vous pouvez obtenir, pratiquement contre remboursement intégral, vos prothèses auditives dans le secteur public. Si vous souhaitez plus de liberté de choix vous vous tournez alors vers le secteur libéral ce qui vous coûtera plus cher.

Rien n'empêche dans la réglementation française actuelle que des institutions publiques vendent et distribuent des audioprothèses. Il leur suffit simplement d'avoir l'équipement et le personnel qualifié nécessaires.

Une concurrence public/privé pousserait très probablement les audioprothésistes du secteur privé à avoir une démarche plus scientifique pour l'adaptation des audioprothèses.

● *Les ORL*

Quel contraste entre la visite chez l'ophtalmologiste et la visite chez l'ORL ! Dans le premier cas vous ressortez avec une ordonnance précise indiquant exactement la correction dont vous avez besoin. Dans le second cas vous ressortez avec un certificat, accompagné d'un audiogramme, spécifiant que votre audition nécessite l'achat d'appareils auditifs. Une fois le

malade appareillé, l'ORL prescripteur ne teste jamais votre audition (...), il considère que ce n'est pas de son ressort.

Pourquoi n'existerait-il pas (...) des ORL audiologistes capables de déterminer par des essais en cabine les gains et compressions nécessaires et capables de prescrire en conséquence. Un léger changement de la réglementation et tout le monde y gagnerait...

Est-il besoin de préciser que cet audiologiste serait chargé de vérifier le résultat, c'est-à-dire l'audition du patient appareillé, afin de déclencher le paiement et le remboursement de la prothèse. (...)

● *L'audioprothésiste*

D'après les textes la prestation payée à l'audioprothésiste comprend le choix du ou des appareils, leur livraison, les séances nécessaires à l'adaptation (réglages) et le suivi du patient pendant toute la durée de vie de l'appareillage, soit environ cinq ans.

Pourquoi faut-il payer à l'avance cinq ans de prestations ? On peut déménager, mourir, se fâcher, ou simplement avoir envie de changer d'audioprothésiste. Où est la liberté de choix du consommateur là dedans ? (...)

● *Les consommateurs*

Ils portent une grosse responsabilité car 30 à 50 % d'entre eux préfèrent (en premier appareillage) laisser leurs prothèses dans le tiroir et se taire, au lieu d'aller se plaindre de la médiocrité de la qualité auprès des associations de consommateurs ou d'adhérer à nos associations de malentendants.

Même si de gros progrès techniques ont été observés dans les 30 dernières années, pour que la prothèse auditive se porte mieux en France il faut un effort de tous : du secteur public, des

professionnels, du législateur, de la commission d'homologation et des consommateurs.

□ **Jacques SCHLOSSER**

Aix-en-Provence

Le Monde (26-27 septembre 2004)

Réponse de L. Godinho, audioprothésiste :

Contrairement à ce que pense M. Jacques Schlosser (le courrier des lecteurs daté 26-27 septembre 2004), la France n'est pas « l'une des lanternes rouges de l'Europe » dans le domaine. Avec 5,3 appareils auditifs pour 1000 habitants, vendus en 2003, elle se situe plus exactement en milieu de peloton. En retard sur l'Allemagne (8,3) ou les Pays-Bas (9,4), mais largement en avance sur l'Italie (3,8) ou l'Espagne (2,8). Le remboursement par les organismes sociaux pour les adultes est proportionnel à ces chiffres : assez bonne prise en charge au nord de l'Europe, plus médiocre dans les pays du Sud, France y compris.(...)

La France compte de l'ordre de 2000 centres d'audioprothèse, 70 % environ sont dirigés par des audioprothésistes indépendants et 30 % par des personnes morales (sociétés cotées et mutuelles). Le nombre de centres a nettement progressé depuis une dizaine d'années, et la très grande majorité de la population française a le choix entre plusieurs professionnels. Mais l'expérience montre qu'une concurrence exacerbée entraîne plus fréquemment une progression des dépenses publicitaires qu'un investissement à long terme dans la qualité. (...) Il faut également savoir que la quasi-totalité des porteurs d'appareils présente une

surdité de perception : c'est une dégénérescence variable de l'oreille interne, du nerf auditif et des voies auditives centrales.

Chez l'individu âgé, la surdité, appelée presbycusis, est compliquée par d'autres affaiblissements physiologiques dus à l'âge. Pour ces sujets, (...) les améliorations que l'on peut apporter grâce à une prothèse sont limitées. Une seule certitude : plus la prise en charge est précoce, meilleur est le résultat à court terme avec, de plus, une tendance à une dégradation moins marquée que pour l'oreille non appareillée.

Enfin, et contrairement à ce qu'écrivait M. Schlosser, la comparai-

son ophtalmologiste ORL n'est pas pertinente. La majorité des porteurs de lunettes présente une anomalie de réfraction de l'œil, la correction théorique est donc mesurable objectivement. (...)

Il n'existe pas de mesure objective de la surdité, ni des résultats de l'appareillage. Notre travail passe en grande partie par la compréhension des sensations que nous décrit le malentendant qui nous permettra d'influer sur les dizaines de paramètres réglables offerts par les appareils auditifs récents.

Envisager une prescription d'appareillage avec des indications de gain et de compression n'a pas de sens aujourd'hui.

Les progrès technologiques des dix dernières années, notamment les avancées en traitement numérique du son, ont permis une amélioration très notable de la qualité de la compréhension de la majorité des malentendants. Les audioprothésistes ont accompagné cette évolution (...), et ce n'est pas en stigmatisant les audioprothésistes que nous ferons progresser l'acceptation et la banalisation des appareils auditifs auprès des 80 % de malentendants non équipés en France.

□ **Louis Godinho**

Audioprothésiste (Paris)
Le Monde (10 octobre 2004)

France Télévision

Le sous-titrage est un des chantiers majeurs mené par le BUCODES et l'UNISDA. Nous publions les remarques formulées par l'ARDDS lors de la réunion, sur le sous-titrage, organisée par France Télévision le 26 janvier 2004. Ces remarques seront reprises dans le document commun rédigé par l'UNISDA. Faites-nous part de vos expériences concrètes, elles viendront enrichir notre dossier.

La population malentendante s'élève en France à 6 millions de personnes dont :

- 2 millions de moins de 55 ans
- 1 personne âgée sur 3
- 1 adulte sur 10.

Elle représente donc un réel pouvoir économique et peut intéresser les annonceurs.

Le sous-titrage concerne également la population entendante en permettant l'accès à la télévision dans les lieux publics : halls d'hôtel, bars, restaurants, etc. Cette possibilité est largement utilisée aux Etats-Unis. De même elle peut être très utile aux étrangers.

Afin de toucher la population la plus large possible il est indispensable que le sous-titrage soit de qualité et respecte autant que possible l'intégralité des discours. Exemple de la qualité de sous-titrage que nous réclamons : celui qui était utilisé au Congrès du BUCODES à Paris en mai 2004, congrès auquel les représentants de France Télévision ont assisté.

Ce sous-titrage ne mobilisait qu'une seule personne.

Nous avons pu noter lors de la réunion organisée par France Télévision que la totalité des associations représentées étaient en faveur de la technique du scrolling sur 2 ou 3 lignes sans adaptation du texte et qu'il soit aisé à lire car placé sur un fond contrasté (ex : fond noir à la télé US). Le contraste est très important, il faut aussi penser à tout le public qui présente en plus un déficit visuel, comme les personnes âgées.

Les malentendants utilisent la lecture sur les lèvres pour compenser ce qui n'est pas entendu, il est donc préférable que le sous-titrage soit une retransmission la plus fidèle possible, d'à peu près tout ce qui est dit. Ne pas appauvrir systématiquement les sous-titres en résumant, fait aussi partie d'une certaine forme d'éducation pour les populations sourdes et malentendantes, en particulier les plus jeunes.

Pour les sourds-signeurs qui ne maîtrisent pas encore le français il serait nécessaire de prévoir une incrustation d'image avec traduction en langue des signes, mais il s'agit là d'un besoin complémentaire.

Nous remercions France Télévision d'avoir prévu un sous-titrage lors de la réunion organisée le 27 janvier mais celui-ci présentait de nombreux défauts :

- Remplacement des lignes par bloc ce qui rend un suivi très difficile contrairement au scrolling.
- Trop grand décalage entre le discours et le sous-titrage.

Il nous semble nécessaire de prévoir une formation de sous-titres de manière à obtenir une qualité équivalente aux extraits de la télévision américaine projetés en séance.

□ **Aline Ducasse et Brice Meyer-Heine**

Pour l'ARDDS
www.ardds.org

Aides au financement pour l'appareillage auditif et démarches administratives

Les appareils de corrections auditives et leurs accessoires sont très onéreux et mal remboursés par la Sécurité sociale. Encore faut-il connaître toutes les possibilités de prise en charge et les démarches administratives nécessaires pour les obtenir.

Remboursement par l'assurance maladie

● Appareillage

Pour les adultes (à partir de 20 ans) : l'assurance Maladie prend en charge les appareils électroniques correcteurs de surdit  (arr t  du 6 mai 1997) sur la base d'un forfait :

- 199,71 € par appareil pour les personnes prises en charge   100 % par la SS ;
- 129,81 € par appareil pour les assur s pris en charge   65 % (taux de remboursement normal).

Le remboursement de l'appareil st r ophonique (2 oreilles) est entr  en vigueur depuis l'arr t  du 23 avril 2002.

Justificatifs   fournir :

- facture de l'appareillage auditif ;
- feuille de soins ;
- prescription m dicale ;
- audiogramme.

Pour les jeunes de moins de 20 ans : un remboursement   65 % est assur  sur la base du tarif T.I.P.S. correspondant  

● Forfait renouvellement d'embout

Uniquement pour les assur s sociaux pris en charge   100 % :

Sur pr�sentation d'une facture ou d'une feuille de soins		Forfait de prise en charge	Nbre limite d'embout pris en charge par an
Adultes � partir de 20 ans		4,91 €	1
Patients atteints de c�cit� et de d�ficiance auditive		53,36 €	1 par appareil
Jeunes de moins de 20 ans	0 � 2 ans		4 par appareil
	De 2 � 20 ans		1 par appareil

« l'appareillage prescrit ou   chacun des deux appareils prescrits » (arr t  du 11 octobre 2000).

Justificatifs   fournir :

- facture de l'appareillage auditif ;
- feuille de soins ou carte d'immatriculation et attestation VITALE ;
- prescription m dicale ;
- audiogramme ;
- notification d'affectation de longue dur e (ALD) en cours de validit .

L'accord ALD (affection de longue dur e) notifi  par le m decin conseil de la caisse d'assurance maladie est renouvelable.

Pour les adultes atteints de c cit  et de d ficiance auditive : un remboursement   65 % est assur  sur la base du tarif T.I.P.S. correspondant «   l'appareillage prescrit ou   chacun des deux appareils prescrits » (arr t  du 11 octobre 2000).

Justificatifs   fournir :

- facture de l'appareillage auditif ;
- feuille de soins ou carte d'im-

matriculation et attestation VITALE ;

- prescription m dicale ;
- audiogramme ;
- certificat m dical de l'ophtalmologiste.

Possibilit  de facturation tiers payant aupr s de la caisse d'assurance Maladie.

● Forfait entretien

Une allocation forfaitaire annuelle couvre l'achat de piles et de produits d'entretien.

Sur pr sentation d'une facture et d'une feuille de soins, la prise en charge est assur e sur la base de :

- 36,59 € par appareil pour les personnes prises en charge   100 %
- 23,78 € par appareil pour les assur s pris en charge   65 %.

● Forfait r paration

Pour les assur s pris en charge   100 % les pi ces ci-apr s donnent lieu   un remboursement, en plus de l'allocation forfaitaire d'entretien, sur pr sentation d'une facture ou d'une feuille de soins :

-  couteur : 5,32 € ;

- Microphone : 9,17 € ;
- Potentiomètre : 4,52 € ;
- Vibreur : 10,63 €.

● **Forfait renouvellement d'em-bout**

Uniquement pour les assurés sociaux pris en charge à 100 % (cf. : tableau en page 6)

Couverture Maladie Universelle C.M.U.

Justificatifs à fournir :

- carte d'immatriculation et attestation CMU ;
- prescription médicale ;
- audiogramme.

La prise en charge pour renouvellement de l'appareillage stéréophonique est accordée tous les 2 ans.

Facturation tiers payant auprès de la caisse d'assurance maladie.

ADULTES :

(cf. : tableau ci-dessous)

Pour les patients désirant être appareillés avec une aide auditive hors nomenclature CMU, la différence de tarif reste à leur charge, sans possibilité d'obtenir une aide complémentaire (en fonction des caisses).

Certains étudiants affiliés à la MNEF ou à la SMEREP peuvent également bénéficier de la complémentaire CMU.

ENFANTS :

Jusqu'au 20^e anniversaire, la prise en charge est assurée à 100 % de la base du tarif TIPS correspondant « à l'appareillage prescrit ou à chacun des deux appareils prescrits » (arrêté du 11 octobre 2000).

● **Facturation tiers payant auprès de la caisse d'assurance Maladie - Adultes (CMU)**

Arrêté du 31 décembre 1999	Prise en charge par la CNAM		TOTAL
	base	Allocation complémentaire	
1 appareil	199,71€	243,92€ tous les 2 ans	443,63€
Le 2 ^e appareil si stéréophonie	199,71€	-	199,71€

Micros et récepteurs HF

Ces dispositifs ne sont pris en charge ni par la Sécurité sociale ni par la CMU mais peuvent être financés par la mission handicap de votre entreprise ou par l'AGEFIPH.

Pour cela il est nécessaire d'avoir le statut de travailleur handicapé.

Autres financements possibles

● **Mutuelles complémentaires :** Ne pas oublier de contacter votre mutuelle complémentaire.

● **Missions Handicap et AGEFIPH :** Si vous êtes salarié, la mission handicap de votre entreprise ou à défaut l'AGEFIPH peuvent dans certains cas prendre en charge une partie du complément du financement de votre appareillage.

Les contacts au niveau de l'AGEFIPH sont :

Délégation régionale Ile-de-France

192, avenue Aristide-Briand
92226 BAGNEUX CEDEX

Le site internet est :

<http://www.agefiph.asso.fr/>

Pour bénéficier de ces aides il est nécessaire d'avoir le statut de travailleur handicapé.

Les nouvelles dispositions prises par l'AGEFIPH limitent la prise en charge à 170€ par oreille appareillée.

La carte d'invalidité

La carte d'invalidité peut être demandée par toute personne dont le déficit auditif est important. Elle est délivrée par :

- la COTOREP (commission technique d'orientation et de reclassement professionnel)

- pour les personnes handicapées de + de 20 ans ;
- la CDES (commission d'éducation spéciale) pour les - de 20 ans.

Elle est de couleur orange lorsque le taux d'invalidité est supérieure ou égal à 80 % et de couleur verte lorsque le taux est compris entre 50 % et 80 %. Seule la carte orange donne droit à certains avantages.



Le taux d'incapacité est déterminé à partir des pertes auditives moyennes de chaque oreille. On se fonde pour cela sur la courbe aérienne de l'audiogramme obtenu sans appareils. Les pertes prises en compte sont celles qui sont constatées sur les fréquences 500, 1000, 2000 et 4000 hertz.

Le calcul à faire, pour chaque oreille, est le suivant :
(perte à 500 + perte à 1000 + perte à 2000 + perte à 4000)/4.

Quand il n'y a aucune réponse sur une fréquence, on considère que la perte est égale à 120 dB. Pour obtenir un taux d'incapacité à 80 % il est nécessaire que la perte moyenne de chaque oreille soit égale ou supérieure à 80 %.

● **Comment l'obtenir ?**

Il vous faut remplir le dossier spécialement prévu à cet effet, à retirer auprès de la COTOREP de votre département ou au bureau d'aide sociale de la mairie.

Une fois rempli, il faut adresser ce dossier avec le certificat médical à remplir par le médecin traitant à la COTOREP dont vous

dépendez, éventuellement par l'intermédiaire de l'organisme qui vous l'a fourni.

Remarque : si vous souffrez d'acouphènes ou de vertiges, il est bon de le mentionner dans le certificat médical.

Souvent sa décision n'est valable que pour une certaine durée, donc il ne faut pas oublier d'en demander le renouvellement.

● **Contestation de la décision :**
Après avoir reçu la notification de la décision de la COTOREP, vous pouvez déposer un recours si vous estimez qu'elle n'est pas conforme à votre état de santé. La procédure à suivre est jointe à la notification de la décision.

● **Quels avantages ?**

L'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) :

Toute personne dont le taux d'incapacité est de 80 % ou plus et dont l'âge est compris entre 20 et 60 ans peut y prétendre (à partir de 16 ans si un jeune n'est plus à la charge de sa famille). Pour l'obtenir il faut en faire la demande. Son attribution est soumise à des conditions de taux d'invalidité, d'incapacité de travail, d'âge, de ressources, etc.

Impôts locaux :

Une exonération totale ou partielle de la taxe d'habitation et de la taxe foncière est consentie si le revenu imposable ne dépasse pas un plafond défini chaque année.

Exonération de la redevance télévision :

Sont exonérées de la redevance télévision les personnes atteintes d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence à la condition :

- de ne pas être imposable sur le revenu ;
- et de vivre seul ou avec conjoint et enfant à charge, ou tierce personne, si elles ne sont pas elles-mêmes imposables.

Impôt sur le revenu :

Attribution d'1/2 part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Abattement supplémentaire pour la fixation du revenu imposable, à condition que les ressources soient inférieures à un certain plafond.

● **Avantages divers :**

- Pour les transports en commun
 - des places réservées dans les transports en commun pour les titulaires de la carte portant mention « station debout pénible » ;
 - carte avec mention « cécité » ou « tierce personne » : le titulaire peut obtenir la gratuité du transport en chemin de fer d'une personne accompagnante ou d'un chien guide pour aveugle ;

« Il ne faut pas confondre carte d'invalidité et statut de travailleur handicapé »

- carte d'invalidité simple sans mention particulière : demi-tarif pour la personne accompagnante lors des transports SNCF ;
- Réductions pour certains spectacles, certains musées (en fonction des villes et des lieux)
- En cas de succession, augmentation du seuil d'imposition.

Le statut de travailleur handicapé

C'est le statut qui permet de bénéficier de l'ensemble des aides à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Il est attribué par la COTOREP.

● **Comment l'obtenir :**

Demander à la COTOREP le formulaire de demande personne adulte handicapée.

Le faire remplir par son médecin traitant et l'envoyer avec un audiogramme à l'adresse COTOREP de votre département que vous trouverez dans l'annuaire.

● **Les catégories de travailleurs handicapés :**

L'attribution du statut de travailleur handicapé est toujours assortie d'une catégorie :

Catégorie A : handicap professionnel léger ;

Catégorie B : handicap professionnel modéré ;

Catégorie C : handicap professionnel grave.

La COTOREP se prononce en même temps, si c'est nécessaire, pour une orientation vers un stage de réadaptation ou de formation professionnelle.

● **On peut être reconnu travailleur handicapé sans avoir droit à la carte d'invalidité.**

Pour prendre ses décisions, le médecin de la COTOREP doit tenir compte du handicap de la personne, de son poste de travail, des possibilités de réadaptation.

Normalement, la catégorie n'a pas d'influence sur les modalités d'embauche.

● **Quels avantages ?**

Le statut de travailleur handicapé est strictement personnel. Vous n'avez aucune obligation de le déclarer à votre employeur. Cependant il est judicieux de le faire pour obtenir un aménagement du poste de travail.

Pour vous :

- Le bénéfice d'un service d'aide à l'aménagement de votre poste de travail ou au reclassement au sein de votre entreprise. Ce service est rempli par le « Cap emploi » de votre département ;
- En cas de reconversion professionnelle :

Des aides à la reconversion et à la recherche d'emploi.

En particulier si vous devez effectuer un stage et que votre surdit  ne vous permette pas de suivre les cours avec profit,

Les appareils auditifs en Grande-Bretagne

- vous pouvez obtenir une aide technique ou le concours d'un preneur de notes ;
- Le bénéfice de la loi de 1987 sur les quotas de travailleurs handicapés (Rappelons que les entreprises de plus de 20 salariés doivent employer 6 % de personnes handicapées) ;
- Le versement d'une prime comme première embauche comme travailleur handicapé ;
- Si vous créez votre entreprise vous pouvez bénéficier de diverses primes : subvention d'installation, aide spéciale à l'aménagement du poste de travail en fonction du handicap, prime de premier emploi...
- Une aide financière pour l'acquisition des prothèses auditives.

Pour votre employeur :

En cas d'embauche, une prime à l'embauche.

Pour l'aménagement votre poste de travail.

Que ce soit pour un stage de reconversion ou pour un contrat de travail, l'employeur peut obtenir des subventions pour aménager votre poste de travail selon vos besoins : système de sécurité, téléphone spécial, fax, etc.

Savez-vous que des aides techniques bien étudiées et bien choisies peuvent suffire à un déficient auditif pour occuper certains postes de travail ?

□ **Aline Ducasse**
Catherine Sermage
Brice Meyer-Heine

Vous trouverez de nombreux renseignements utiles dans le livre « Je deviens sourd, Que faire ? » de Jeanne Guigo. Son prix est de 10 euros et il peut être commandé à l'ARDDS ou au BUCODES.



En Grande-Bretagne le système de santé est très différent du nôtre. Pour les prothèses auditives, il existe deux solutions : le privé et le NHS (National Health Service, équivalent de notre Sécurité sociale).

Les prestations du NHS ne sont pas les mêmes en tout point de la Grande-Bretagne. Dans chaque région du pays, le Service de Santé (Health Authority) a son propre budget et peut le dépenser comme bon lui semble.

Les délais pour obtenir un rendez-vous avec un médecin ORL du NHS sont souvent très longs. Un de mes voisins dut attendre près d'un an. Il en fut de même pour un de mes amis d'Oxford. Pour ma part, j'ai commencé par voir un ORL privé et il me fallut ensuite patienter plusieurs mois avant d'obtenir une consultation au NHS. Après, j'ai dû encore attendre autant pour obtenir une consultation avec l'audiologiste de l'hôpital. Ensuite tout alla très vite et j'obtins un contour d'oreille analogique, mais sans pouvoir choisir le modèle. À l'époque, il n'y avait pas d'appareils numériques.

Dans ma région, le service ORL du NHS accueille les personnes appareillées deux après-midis par semaine, sans rendez-vous préalable pour les réglages, les embouts et le changement des petits tubes plastiques. En revanche, il faut demander un rendez-vous pour passer un audiogramme. Les piles auditives sont fournies gratuitement, avec obligation de rapporter les piles usées. Les prothèses « intra » (tout dans l'oreille) ne sont pas fournies car le NHS considère qu'elles causent trop de problèmes. Les appareils numériques sont maintenant introduits progressi-

vement mais certaines régions du sud de l'Angleterre n'en disposent pas encore.

Pour les implants cochléaires, je n'ai que des informations limitées (puisque je me suis fait implanter en France), mais un audiologiste m'a dit qu'un système à points a été instauré : les personnes jeunes et exerçant un emploi obtiennent le plus de points. Les bébés ont priorité, ce qui peut allonger les délais pour les adultes, délais qui peuvent dépasser 5 ans. Quant aux personnes âgées, elles ont droit à très peu de points et leurs chances sont minimes.

Personnellement, quand j'ai demandé à être inscrite sur une liste d'attente pour être implantée en Grande-Bretagne, il me fut répondu que j'entendais encore trop bien du côté opposé à celui de mon oreille opérable pour espérer obtenir un implant. Quand je fus reçue, six mois plus tard, par le Professeur Sterkers de l'hôpital Beaujon à Paris, celui-ci me déclara : « Vous en avez besoin Madame... » et on m'opéra.

Quelle différence !

□ **Brenda Griffiths**

Le système français de remboursement partiel avec de bonnes prestations de service se situe donc à mi-chemin entre la solution privée qui ne convient qu'aux gens fortunés et la solution du NHS britannique qui accorde la totale gratuité, mais avec des délais et des restrictions de choix difficilement acceptables.

Les progrès des aides auditives

Difficile de parler aujourd'hui de l'évolution technique des aides auditives, tant les progrès sont importants. C'est le développement de l'informatique qui a permis de faire évoluer non seulement les techniques d'appareillage mais aussi les performances des aides auditives. D'une amplification analogique, nous sommes passés à un traitement de signal numérique.

L'appareil auditif

Schématiquement, il est toujours composé d'un microphone qui capte les sons, d'un circuit qui les amplifie, et d'un écouteur qui les transmet dans le système auditif naturel. On distingue deux technologies de traitement du son, analogique ou numérique, et enfin deux modes de programmation, manuel ou informatique. À partir de là, toutes les combinaisons sont possibles.

Analogique ou numérique.

Pour traiter les sons, il y a trois approches : les systèmes analogiques, les systèmes numériques et les systèmes digitaux équipés de la technologie de communication sans fil e2e. En version « imagée », les systèmes analogiques sont aux systèmes numériques ce que les vinyles avec tourne-disque sont aux disques CD. Autrement dit, rien à voir au niveau de la qualité et de la pureté des sons. Les analogiques avaient cependant un argument intéressant : leur

prix. Mais aujourd'hui il existe des numériques même en entrée de gamme. Progressivement les fabricants remplacent les analogiques haut de gamme par des numériques du même type mais avec moins de bruit de fond. Cependant un appareil d'entrée de gamme est très différent d'un appareil haut de gamme. Nombre de paramètres de réglages pour une adaptation personnalisée, nombre de canaux, nombre de programmes, et nombre de microphones.

Comment ça marche ?

Analogique, on augmente le son, tous les sons.

Un microphone capte les sons et les convertit en signaux électriques, renvoyés à un écouteur après avoir été amplifiés. L'écouteur convertit alors les signaux, en vibration. C'est cette onde, amplifiée en fonction des besoins, qui est transmise à l'oreille pour suivre son cheminement normal.

réglable manuellement, aujourd'hui une grande majorité des analogiques sont programmables. Les paramètres sont alors réglés sur un ordinateur et permettent ainsi d'améliorer sensiblement la qualité du son. Il faut savoir toutefois que les possibilités de réglages restent limitées.

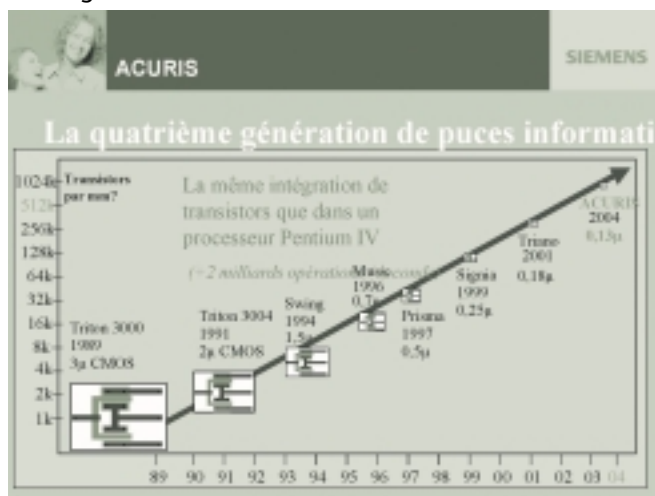
En manuel, on peut agir sur l'amplification, sur les graves, sur les aigus et on peut également couper les sons forts.

En programmable par ordinateur, on passe à 10 possibilités.

À titre de comparaison, les numériques programmables avec micro-processeur offrent des performances incomparables. Le micro-processeur, autrement dit la puce électronique, permet d'effectuer 1 milliard d'opérations par seconde. Ce qui offre à l'utilisateur un confort exceptionnel quel que soit l'environnement, et une intelligibilité accrue en milieu bruyant. L'audioprothésiste peut agir sur des centaines de paramètres afin d'optimiser les réglages à la perte auditive du malentendant, mais aussi en tenant compte de son mode de vie, de ses attentes. Les exigences sont différentes entre un musicien, un courtier en bourse ou un agriculteur travaillant en pleine nature. Avec cette technologie, vous passez du « prêt-à-porter » au « sur-mesure ».

Numérique, « le son sans bruit de fond »

Dans un appareil numérique, le signal analogique émis par le micro est transformé en signal numérique qui, après traitement par une puce électronique, est transmis par l'amplificateur à



Ce tableau montre l'évolution des puces électroniques SIEMENS de 1989 à nos jours. Nous pouvons constater non seulement une diminution de taille, mais surtout une augmentation du nombre de transistors. En 1989 : 1k/mm² pour une taille de 3.00µ. En 2004 : 102.4k/mm² pour une taille de 0.13µ.



Système auditif binaural : le son des deux oreilles est analysé par le cerveau pour créer le relief sonore et permettre la localisation spatiale

l'écouteur, à nouveau sous forme analogique. La numérisation permet un traitement incomparable des sons, particulièrement au niveau de la parole et des bruits perturbants. Concrètement les sons faibles nécessaires à la compréhension du message verbal seront amplifiés au détriment des sons forts agressifs et au détriment des sons faibles apparentés aux bruits de fond.

Il y aura une plus grande émergence de la parole par rapport au bruit.

Le signal d'entrée est analysé à intervalles réguliers, c'est ce que l'on appelle l'échantillonnage. La qualité de reproduction du signal d'entrée grandit avec la fréquence de l'échantillonnage. Des solutions de plus en plus complexes sont élaborées, comme le traitement intelligent des signaux, par exemple, le bruit d'un moteur en voiture sera fortement atténué pour entendre la parole des passagers, l'adaptation automatique de l'appareil à tous les types d'environnement sonore couplé à l'utilisation de systèmes avec deux microphones voir trois microphones permettra « de mieux entendre dans le brouhaha ».

Toutes ces solutions nécessitent des technologies numériques très avancées, mais c'est surtout la miniaturisation des composants électroniques qui ont permis leur utilisation dans les aides auditives.

Programmable ou non ?

Les possibilités de réglages sont plus étendues dès lors qu'elles s'effectuent sur ordinateur, c'est-à-dire pour des aides audi-

tives programmables. Nous l'avons vu précédemment, les analogiques, sont également programmables sur ordinateur. Les numériques le sont quasiment systématiquement, sauf pour les entrées de gamme.

Dialoguer dans le brouhaha.

L'utilisation de deux voire trois microphones couplés à des circuits automatiques permet d'améliorer le rapport signal sur bruit. L'appareil passe d'un mode omnidirectionnel utile dans les environnements calmes à un mode hyper directionnel pour capter uniquement les sons émis en face de vous. Très pratique pour dialoguer au restaurant, sur fond de bruits de couverts ou de conversations animées à la table voisine, car en effet, ces appareils sont programmés pour estomper les bruits environnants lorsqu'ils sont trop élevés, de façon à rendre parfaitement audible le discours de votre interlocuteur.

Nouvel appareil auditif : ACURIS, une aide auditive pour une écoute en relief et en stéréo

Siemens Audiologie vient de lancer ACURIS : le 1^{er} système équipé de la technologie sans fil e2e. Ces nouvelles aides auditives peuvent désormais communiquer entre elles pour reconstituer l'audition en relief comme le fait notre cerveau.

ACURIS reconnaît les différents environnements sonores dans lesquels vous vous trouvez et adapte en permanence ses réglages de façon à toujours vous assurer la meilleure compréhension quelque soit le type d'environnement pour une audi-

tion agréable et équilibrée.

Après les appareils auditifs numériques, voici l'ère de la correction auditive sans fil et de l'effet stéréo en son digital haute résolution.

De plus, en réglant l'une des aides auditives, vous contrôlez les deux : il suffit de régler le volume ou le programme de l'une des aides auditives pour que la deuxième s'adapte instantanément à ce réglage afin d'offrir une parfaite harmonie du système binaural. C'est enfin l'écoute en stéréo pour les malentendants.

Les médecins conseillent d'équiper les deux oreilles à la fois et en même temps afin d'éviter que le côté non appareillé ne perde sa sensibilité.

Avec le nouveau système de communication sans fil e2e, les aides auditives ne travaillent plus indépendamment, mais ensemble en parfaite harmonie, comme un seul et même système (en réseau) :

- Ainsi les deux aides auditives ACURIS s'ajustent instantanément à l'environnement sonore pour une meilleure intelligibilité de la parole et une sensation d'équilibre retrouvée ;
- e2e commute simultanément les deux aides auditives ACURIS en mode multidirectionnel ou directionnel pour améliorer davantage la compréhension dans le bruit et la localisation spatiale (comme l'arrivée d'une voiture ou le bruit d'une mobylette) ;
- ACURIS synchronise les variations d'amplification de la parole et le traitement du signal pour plus de confort et d'efficacité.

□ **Patrick Bouaziz**
Audioprothésiste D.E.

Sortir de sa bulle

J'ai été entendante jusqu'à l'âge de 28 ans.

Un audiogramme fait en 1994 me révèle une surdité légère accompagnée d'acouphènes. Dans ma famille d'autres personnes sont atteintes du même problème, des recherches ont donc été faites. C'est une maladie génétique qui ne se développe pas obligatoirement mais qui se transmet de génération en génération. Nous souffrons d'un vieillissement précoce de l'oreille interne ce qui nous conduit, à plus ou moins long terme, à une surdité profonde.

Lorsque l'ORL m'a annoncé cette surdité, le choc a été terrible. Je suis devenue agressive, puis peu à peu je me suis renfermée sur moi-même, je ne supportais aucune réflexion, j'en voulais au monde entier et je me questionnais toujours sur le fait que cette maladie soit tombée sur moi.

J'étais coiffeuse, j'adorais mon métier. La difficulté de communication entre mon employeur et mes clients a été telle que j'ai été licenciée car la maladie a évolué très vite et devenait insupportable à vivre au quotidien. J'étais de plus en plus dépressive et invivable. Je refusais énergiquement la surdité.

Cependant, dans mon isolement tragique, j'ai acquis une force et je l'ai conservée. J'ai d'abord travaillé en usine, je n'avais plus le choix, tout en attendant un stage de réinsertion professionnelle ; faire le deuil de la coiffu-

« L'oreille est le chemin du cœur »

Voltaire

re était très dur mais petit à petit je me suis orientée vers le métier de moniteur éducateur. Pour des raisons de financement, j'ai été obligée d'abandonner ma formation et j'ai travaillé dans un institut de sourds

et déficients auditifs : l'IRESDA (Institution Régional des Sourds et Déficients Auditifs) à Orléans, puis à Tours.

« Ce qui a été le plus merveilleux pour moi c'est de découvrir la voix de ma nièce et de mon neveu »

En 2002, je n'entendais plus rien et j'étais une nouvelle fois complètement désemparée, retour à la case départ ; ORL et audioprothésistes étaient mon lot quotidien, impossibilité de régler les prothèses qui fonctionnaient au maximum.

J'avais entendu parler de l'implant en toute connaissance de cause, cependant le professeur Robier à Tours a déclaré ne pas pouvoir m'opérer ; des essais ont été réalisés avec des prothèses surpuissantes qui m'ont redonné un peu de confort auditif. Comme j'avais mis beaucoup d'espoir sur l'implant, j'ai été réellement affectée que cette intervention ne soit pas possible sur moi. Pour moi, l'implant cochléaire signifiait entendre de nouveau !

En 2003, nouvelle perte auditive et plus de miracles possibles avec les prothèses, j'ai fait une grave dépression qui m'a obligée à inclure dans mon programme de vie des séances de relaxation pour faire face. Je suis retournée à Tours à l'hôpital Bretonneau, le professeur Robier a accepté de m'opérer. J'allais bénéficier d'un implant cochléaire bilatéral. J'étais vraiment joyeuse, de nouveau heureuse.

Après la pose de l'implant, j'ai réentendu des sons déformés et métalliques qui, rapidement, sont devenus agréables et la magie a opéré. J'ai redécouvert

tous les bruits, l'eau, le chant des oiseaux, le vent quand il passe dans les feuilles, les voies, j'écoute maintenant de la musique, je vais au cinéma, je téléphone...

Ce qui a été le plus merveilleux pour moi c'était de découvrir les voix, de retrouver la compréhension. Quand j'ai entendu pour la première fois la vraie voix de ma nièce et que je l'ai comprise, j'en ai pleuré tellement l'émotion était vive. J'arrive maintenant à suivre des conversations entre plusieurs personnes.

J'ai entamé un long travail de rééducation avec l'orthophoniste, ce que nous faisons

« La vue unit les hommes aux choses, l'audition unit les hommes aux hommes »
Emmanuel Kant

ensemble donne de bons résultats. Les réglages à Bretonneau évoluent et s'affinent doucement (il faut environ un an pour obtenir un bon résultat). Une psychologue m'aide à gérer cette nouvelle situation, tout ce que je vis désormais me redonne espoir et confiance. Pour moi l'implant cochléaire est un enchantement que je conseille à toute personne devenue sourde en prenant rendez-vous avec un spécialiste.

Aujourd'hui, je vis sur un petit nuage, je suis incapable de mettre des mots sur ce qui m'arrive. La seule chose que je puisse dire c'est que la BULLE dans laquelle je vivais jusqu'à maintenant a explosé. Je réapprends à vivre et je profite de tous les instants.

□ **Christelle Vauxion**

Paroles, Paroles...

Sourde, solitaire et un peu perdue à Paris où j'arrivais, j'ai décidé un beau jour de rejoindre mes semblables. Il y a de cela vraiment longtemps. J'ai donc escaladé les étages de l'immeuble de la rue Thérèse. J'ai été accueillie par R.H. Cottin, le président de l'époque qui nous a laissé choir pour la mer et ses reflets gris bleu comme ses yeux avant de revenir au port, tel Ulysse après un long voyage, et de reprendre la barre de notre association *La Caravelle*.

Pour accéder au local, on devait traverser une salle avec un bar qu'occupait une amicale de sourds de naissance. Ceux-ci discutaient ferme à grand renfort de signes parfois peu esthétiques pour ne pas dire choquants mais ils étaient très gais. Je passais et ils me montraient une peinture accrochée au mur représentant des mains en différentes positions ; je ne savais pas ce que c'était, je souriais, je traversais vite.

Je sentais un certain clivage entre ces sourds et ceux de *La Caravelle*. R.H. Cottin, qui les observait, m'a, un jour, fait la réflexion : « Ils se comprennent beaucoup mieux que nous. »

Un soir, un de ces sourds d'« à côté » m'a proposé de prendre un verre avec lui au bar. Je ne voulais pas paraître sectaire, je me suis assise à une table et je me suis vite aperçue que c'était pour « le bon motif », normal car j'étais « jeune et belle comme de bien entendu » et le geste d'enfiler une alliance, c'est facile à comprendre.

Il parlait, le gars, il parlait mais j'étais bien incapable de savoir de quoi. Finalement j'ai cru comprendre qu'il parlait de vacances, qu'il allait à la mer, qu'il mangeait des coquillages et jetait la coquille par-dessus son épaule. Des années plus tard, j'ai su que cela signifiait « m'en fiche ». Je ne saurai jamais de quoi il parlait ni de

quoi il se fichait, mais ce bref contact avec un sourd gestuel m'a marquée. C'était encore pire qu'avec un Iroquois.

Mais, initiée malgré moi par une amie helvète enseignante adepte du bilinguisme qui signait en bavardant avec moi, j'ai appris quelques signes et l'alphabet dactylologique (la fameuse peinture de la première pièce de la rue Thérèse) puis d'autres signes par ci par là et aux cours de Simone Billoué et d'Agnès Couraudon.

Les gestes ne me choquent plus. Ai-je vieilli ? Sont-ils devenus plus discrets, plus harmonieux ? Je vais même vous avouer que, lorsque je rencontre un sourd

« Conserver son élocution, sujet rarement évoqué, a cependant une grande importance »

avec lequel la communication par lecture labiale ne passe pas aisément et qui n'a aucun rudiment de français signé ni même de l'alphabet, je me sens prise au dépourvu.

Il m'arrive de rencontrer des entendants qui, au courant de ma surdité, se risquent plutôt timidement à tenter quelques signes pour voir si je les connais. Je sens qu'ils ont vaguement peur de me blesser. Ce sont principalement des enseignants, des éducateurs, des proches de sourds de naissance voire un gamin à qui le copain sourd a appris à dire « OK » et qui en est tout fier.

Quant aux collègues qui me connaissent si bien, ils ont été tous étonnés de voir que je comprenais quelque chose à ces signes ! Comme si j'avais une double vie ! Et ils sont intéressés

d'apprendre que le signe a un rapport avec une réalité ? Comme le bonnet des Horse Guards pour signifier l'Angleterre par exemple. Heureusement le travail nous attend sinon ils s'apercevraient très vite de la grande pauvreté de mon vocabulaire !

Mais pour nous, DSME, tous ces signes ne sont qu'un petit coup de pouce.

Notre langue, c'est la langue française. La modestie n'étant pas mon point fort, je suis parfois éblouie par ma capacité à la comprendre, à en exprimer les subtilités, les jeux de mots, les allégories et, aussi, à la manier, à éviter les pléonasmes et à chercher le mot le plus approprié, celui qui reconforte, qui blesse ou qui flatte et, souvent aussi, il m'arrive d'être étonnée de pouvoir m'exprimer, que n'importe qui me comprenne alors qu'il y a tellement longtemps que je n'ai pas, moi-même, entendu spontanément une seule phrase.

La parole est d'or. « Devenants » sourds veillez bien sur elle, ratrapez-la vite au moindre signe d'hésitation d'un interlocuteur, dès les premiers sursauts devant votre voix de stentor !

Conserver son élocution semble être un sujet rarement évoqué qui a cependant une grande importance.

□ Corentine

J. Garric - LECTURE LABIALE pédagogie et méthode



La Méthode de J. Garric
Editions 2-AS
12 rue d'Auffargis
78690 Les Essarts-le-Roi

Visite du musée du Centre Pompidou

Le samedi 27 novembre 2004, nous nous sommes retrouvés plus d'une douzaine pour participer à une visite du musée du Centre Pompidou en « lecture labiale ». Cette visite, organisée par Nicole Hameau responsable des sorties ARDDS et Nicole Fournier responsable du public sourd et malentendant au Centre Pompidou, était une grande première !

© Adagp, Paris 2004, Photographie : CVAC/MNAM/Dist RMN



« La Muse endormie », de Constantin Brancusi

Nous avons eu un guide, Ronan Legrand qui, pour la première fois, accompagnait des malentendants ; on aurait pu croire que c'était habituel chez lui : non seulement il articulait bien et n'allait pas trop vite, mais il était aussi attentif à nos réactions, ainsi nous avons presque tous très bien compris ; de plus on ressentait sa passion pour transmettre ses connaissances et son amour de l'art, tout en sachant s'adapter au niveau de chacun, répondant à tous nos types de questions, qui provenaient aussi bien de ceux qui « découvraient » l'art moderne et contemporain que de ceux qui en étaient plus familiers ; et tout cela avec une extrême gentillesse, ce qui est, bien sûr, beaucoup plus agréable pour les visiteurs !

Au début de la visite, il nous a demandé ce que nous souhaitions voir dans le musée ; aucun souhait particulier n'apparaissant, il nous a proposé de faire un parcours qui nous permettrait de voir les principales périodes ou courants de l'art moderne et contemporain ; avant de pénétrer dans le musée nous commençons par la grande « sculpture » de Tinguely sur le mur qui se met en marche périodiquement, et nous avons

compris d'où venait son titre « Requiem pour une feuille morte ». Puis nous sommes montés au 5^e étage où sont réunis les artistes modernes.

Là il nous a présenté quelques tableaux significatifs des mouvements : le fauvisme (un autoportrait de Matisse et un tableau de De

Vlaminck), le cubisme avec Braque, puis « œuvres » ou peinture avec Duchamp-Villon et « Le Grand Cheval » et son frère, plus connu : Marcel Duchamp avec « Porte-Bouteilles ». Puis, entre autres, Léger, Klee, Picabia, Picasso et sa sculpture « Petite fille qui saute à la corde » dont l'équilibre « ne tient qu'à un fil » : la fleur qui pousse à côté ! Puis descente au 4^e pour les contemporains ; là il nous annonce qu'il ne va pas nous faire faire un parcours très « facile », mais c'est l'occasion ou jamais de pouvoir « découvrir » le sens de tout cela avec quelqu'un de compétent ! Donc nous continuons !

Des œuvres plus énigmatiques au premier abord pour lesquelles il commence par nous demander à quoi elles nous font penser : « Ronds de fumée » de Bruce Nauman, artiste américain ; « Mètre cube d'infini » de Pistoletto : il s'agit d'un cube opaque d'un mètre de côté, ficelé, dont chacune des surfaces internes, qu'on ne voit pas, est un miroir, soit 6 miroirs se réfléchissant à l'infini ! Pour les voir, il faudrait détruire l'œuvre !

Deux grands tapis de feutre très épais (plus de 2 cm), « Tentures », de Robert Morris,

lacérés au milieu et suspendus à 1 ou 2 crochets ; ce qui fait que le poids du feutre entraîne l'« ouverture » de fentes plus ou moins grandes dont les dimensions et les formes varient en fonction du nombre et des emplacements des points d'accrochage ; donc ces œuvres ne sont nullement figées définitivement, un élément très fréquent dans l'art contemporain. Après d'autres présentations, nous terminons, tout au fond de la galerie du 4^e par un ensemble de 12 très grandes toiles d'Anselm Kieffer, artiste allemand, « La vie secrète des plantes » ; ces toiles sont juxtaposées sur chaque mur par 6 sur 2 lignes (palme, branche d'arbre plus habituel, etc.) ; on est donc placé entre ces 2 « murs » de tableaux, et on ne peut pas prendre beaucoup de recul pour voir de loin, mais c'est là une volonté de l'artiste puisque c'est lui qui a fait l'accrochage ; là encore, par rapport aux œuvres classiques avec lesquelles on prend beaucoup plus de liberté, l'artiste contemporain peut décider de la vision qu'il souhaite qu'on ait de son œuvre. La visite s'est poursuivie par celle de l'atelier de Brancusi, reconstitué tel qu'il était lors de sa mort (condition qu'il a mise à sa donation) dans un bâtiment particulier sur la piazza ; là sont réunis des exemples de presque toutes ses sculptures aux lignes très épurées. Nous avons quitté notre guide très heureux d'avoir pu enfin bénéficier d'une telle visite ! et l'après-midi s'est terminé, comme il se doit, autour d'un pot !

□ Catherine Sermage

Sue Thomas

Sue Thomas l'œil du FBI. Tous les dimanches à 12h20 sur M6. Série policière américaine qui met en scène une héroïne sourde.



« Sue Thomas, l'œil du FBI » une série policière américaine comme les autres ? À première vue oui : malfrats, intrigues rythmées, rebondissements à gogo et une équipe d'agents du FBI tous sexy, efficaces et super complices pour résoudre tout ça. L'ensemble est politiquement correct comme il se doit.

Où est l'originalité ? Elle est là : Sue Thomas, l'héroïne, est sourde. Enfin il faut le savoir parce qu'elle est sensée lire si parfaitement sur les lèvres qu'elle comprend tout, tout le temps, comme par magie (ben voyons...). Dans les briefings informels avec son équipe par exemple, elle n'en

perd pas une miette alors que ça parle dans tous les sens. De même dans la rue, un simple coup d'œil nonchalant de temps en temps vers son interlocuteur qui marche à côté d'elle lui permet de converser à bâtons rompus. La panoplie de sourde de Sue est par ailleurs très complète : elle signe (et n'hésite pas à se servir de cette langue très télégraphique pour délivrer des messages sentimentalo-sirupeux très profonds à ses petits camarades), a un chien pour sourds (prévient des bruits ambiants - assez répandus aux USA), et sa faculté hors du commun à décrypter ce

qui se dit sur les lèvres lui est parfois très utile dans les enquêtes. Certes cette vision de la surdité à la sauce américaine est un peu caricaturale et manque beaucoup de réalisme, et alors après tout ? Ce n'est pas un documentaire et Sue Thomas renvoie une image valorisante d'une personne sourde : belle, gentille, intelligente et qui réussit. L'occasion de regarder M6, qui ne sous-titre que 9 % de ses programmes, n'est pas si fréquente (chiffre extrait de *La Caravelle* 169, p13), alors... pourquoi pas.

■ Aline Ducasse

Un long dimanche de fiançailles

Second film à avoir été projeté à l'intention du public sourd et malentendant au cinéma l'Arlequin (76, rue de Rennes — Paris 6^e), du 27 octobre au 2 décembre 2004, « Un long dimanche de fiançailles » était intégralement sous-titré. Une aubaine pour les sourds franciliens qui leur a permis d'apprécier ce beau film français en même temps que tout le monde et sans retard, lors de sa sortie en salles.

Jean-Pierre Jeunet, à qui on doit le réjouissant « Le fabuleux destin d'Amélie Poulain », a choisi pour son dernier film de porter à l'écran le beau roman du même titre de Sébastien Japrisot. C'est l'histoire de Mathilde, une jeune Bretonne de 19 ans, têtue comme il se doit, qui ne se résout pas à admettre la disparition de son jeune amant pendant la guerre de 1914.

Un ancien sergent a beau lui raconter que Manech a subit le sort réservé aux mutilés de 1917 et qu'il a été tué. Mathilde refu-



se d'admettre l'évidence et se lance dans une véritable contre-enquête pour le retrouver. De faux espoirs en incertitudes, elle va démêler peu à peu la vérité sur le sort de son fiancé.

Rarement la sauvagerie de la guerre de 14 a été rendue avec autant de réalisme : les corps, vivants ou morts, qui gisent dans la boue ; les affreuses explosions qui envoient tout valdinguer, chairs et métaux confondus ; les tranchées. Par opposition à cet enfer, il y a le paradis représenté par la pittoresque petite maison bretonne où vit Mathilde et sa famille. Elle pourrait être celle d'un album pour enfant. Plus loin, ce sont les halles des années 20, place de l'Opéra à Paris, dont la reconstitution est impressionnante. Tout comme le Montmartre d'Amélie Poulain, Jean-Pierre Jeunet a réussi à créer un monde. Les décors évoquant la

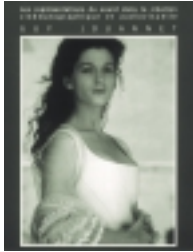
Belle Epoque sont soigneusement stylisés.

Les films de l'Arlequin ne sont pas rendus accessibles seulement par le sous-titrage, ils sont aussi audio décrits à l'intention du public d'aveugles et malvoyants, c'est-à-dire que des casques sont mis à disposition pour entendre un commentaire descriptif de l'action qui est en train de se dérouler à l'écran. Actuellement c'est « Ray » film américain de T. Hackford, qui est à l'affiche. Ce film raconte la vie exceptionnelle du fameux musicien aveugle Ray Charles. Quatre autres films nous ont été promis cette année par la municipalité de Paris. Un conseil : rendez-vous régulièrement sur le site de l'ARDDS (www.ardds.org) pour être informé des nouvelles sorties.

■ A. D.

François TRUFFAUT (1932-1984)

Lors d'un voyage en avion vers la Réunion, Pierre Carré, président de l'ARDDS 56, a été surpris de constater en feuilletant la presse mise à bord qu'un seul quotidien avait bien voulu ce jour-là évoquer le XX^e anniversaire de la mort de François Truffaut, sans toutefois



rappeler les raisons de la tendresse particulière que les sourds et malentendants portent à cet auteur. À son retour, il s'en est ouvert à Agnès Couraudon, notre administratrice aux multiples connaissances, qui s'est chargée de contacter Guy Jouannet, auteur de « *L'Écran sourd ou les Représentations du Sourd dans la création cinématographique ou audiovisuelle* » (Editions INJS/CTNERHI.2000).

Le cinéaste connaissait lui-même une surdité partielle. Il ne s'est jamais répandu sur ce sujet, préférant sans doute donner la parole à ses films, par exemple dans « *La Nuit américaine* » (1972) où il porte un sonotone. La personnalité multiple du réalisateur, représentant romantique de la Nouvelle Vague, pamphlétaire acéré, créateur de la saga Antoine Doissel, répartissait ses œuvres autour de thèmes de prédilection comme l'amour des femmes, la passion des livres et des enfants avec un intérêt soutenu pour la pédagogie et le langage. Il y avait de l'instituteur caché derrière le cinéaste. Truffaut l'a souvent déclaré : seuls les sentiments l'intéressent. Il suffit de parcourir sa filmographie pour convenir cependant que la palette rassemblée sous ce thème est très large. La commu-



© Collection : Les Films du Carrasse. Photo : Pierre Zucca.

nication était son grand souci. Elle est pour lui synonyme de langage et de connaissance, donc de liberté et de bonheur.

L'absence de lien ou de contact est un thème récurrent des films de Truffaut et fait partie de ceux qui lui tiennent le plus à cœur. Il s'implique lui-même en tant qu'acteur dans ses films, ainsi le professeur Jean-Marc Itard (1) dans « *L'Enfant sauvage* » (1969), le cinéaste Ferrand dans « *La Nuit américaine* », le journaliste Julien Davenne dans « *La Chambre verte* » (1978), rien que des êtres de dialogue et de communication. « *L'Enfant sauvage* » avec Jean-Pierre Cargol dans le rôle de Victor, est né, nous dit Truffaut, d'une thèse de Lucien Maison sur « *Les Enfants sauvages* » (2) parue dans le monde en 1966 : « Parmi la cinquantaine de cas évoqués par L. Maison, l'exemple le plus net et le plus instructif semble avoir été celui de Victor de l'Aveyron, longuement étudié



© Collection : Les Films du Carrasse. Photo : Pierre Zucca.

© Collection : -es Films du Carrosse. Photo : Pierre Zurca.



par le docteur Itard qui s'est intéressé à lui dès sa capture par des chasseurs pendant l'été 1798 ». Itard entreprend alors l'éducation d'un être neuf et entend bien lui donner « le libre service de tous ses sens. » D'homme « naturel » et « sauvage », il veut le faire accéder au rang d'homme « moral ». Victor est la victime de cette fin du XVIII^e (était-ce un enfant illégitime ? A-t-il été abandonné ou laissé pour mort ?), il porte sur le corps de nombreuses cicatrices dont celle plus profonde à hauteur de la trachée-artère qui indique une intention criminelle. Le mystère demeure. Le grand combat perpétuel entre la nature et la culture se joue ici, ardent, passionné, cachant mal les questionnements actuels de notre société. Le film tourné sur les lieux même de l'histoire, des environs de Rodez à l'Institut National des Jeunes Sourds de Paris est d'un classicisme affirmé (les fonds à l'iris ouvrant et fermant les scènes) et reste néanmoins polémique (les notions de civilisation, de bien et de mal, l'enfermement de l'enfant...).

De nombreuses scènes de « L'Enfant sauvage », filmé en noir et blanc, sont absolument magnifiques, comme celle où les enfants sourds, habillés tous de blouses identiques comme il était de rigueur à l'époque, commentent en geste l'arrivée du Sauvage dans les murs de l'école, celle où Victor danse sous la pluie dans le jardin, pareil à un petit faune célébrant quelque divinité païenne, etc. Le personnage de Mme Guérin, la gouvernante (Françoise Seigner, magnifique) est une autre approche pédagogique. Elle

oppose la tendresse à la rigueur du savant. Truffaut la filme avec la générosité qui le caractérise.

« L'Enfant sauvage » par l'importance des enjeux, des questions qu'il soulève, est le plus beau film de l'auteur. Il manque cependant un final clair à ce film magistral qui souleva à sa sortie et encore aujourd'hui de multiples questions...

Il est effectivement difficile d'accepter la mort de François Truffaut survenue en octobre 1984 à l'âge de 52 ans. Son œuvre, inachevée, se clôt sur « Vivement dimanche » (1983), une ode à la vie, désinvolte qui ne ressemble d'aucune façon à un testament cinématographique.

Dix ans après, François Truffaut interroge encore la critique ; « L'une des figures de notre cinéma les plus clairement identifiées par le public », nous dit Bertrand Benoliel (« Mensuel du cinéma », mars 1993). Je n'en suis pas si sûr,



© Collection : -es Films du Carrosse. Photo : Pierre Zurca.

ses zones d'ombre restent peu explorées. Elles se caractérisent par des films mal aimés, de « La Peau douce » (1964) à « La Sirène du Mississippi » (1968), d'« Une belle fille comme moi » (1972) à « La Chambre verte » (1978) et par des prises de position aujourd'hui douteuses et injustes.

La légende de l'homme cinéaste François Truffaut ne fait que commencer...

2004 a été l'année de la commémoration de sa mort, les hommages télévisés avec diffusion de ses films ont été innombrables. François Truffaut né à Paris le 6 février 1932 et décédé le 21 octobre 1984, devrait être découvert par les nouvelles générations.

■ Guy Jouannet

(1) Jean-Marc Gaspard Itard (1774/1838), premier médecin chef de l'Institut des sourds-muets, nommé par l'abbé Sicard. Il devient dès 1801 le psychopathe de l'enfant sauvage. Il rédigera deux rapports sur l'enfant sauvage de l'Aveyron en 1801 et en 1806. Le second est un bilan et un constat d'échec. Il se désintéresse de Victor qui finira sa vie auprès de Mme Guérin, juste en face de l'Institut des sourds-muets au numéro 4 de l'impasse des Feuillantines à Paris. Le sauvage mourra oublié de tous en 1828.

(2) Le livre « Les Enfants sauvages » de Lucien Maison est disponible dans la collection 10/18 (1964, Union Générale d'Éditions).

ARDDS91 (AAE) :

Ce 12 janvier 2005, après envoi par mail à environ 800 élus, et rappel par téléphone de 250 à 300 communes, nous nous retrouvions au Théâtre dans la salle Jean Vilar à Saint-Pierre-du-Perray, pour « La Dispute » de Marivaux, pièce revue et corrigée par Fiacre, metteur en scène prometteur.

Pourquoi cette soirée pouvait être importante ? Nous y avons installé une boucle magnétique aimablement prêtée par le BUCODES, qui fait action en faveur des DSME, en vue de faire la démonstration de son utilité pour nous autres, et j'avais même pu obtenir du fabricant/importateur SMS - Audio Electronique à 68170, Rixheim, le prêt d'un casque récepteur de boucle, pour faire écouter aux entendants ce que nous pouvions percevoir, durant cette pièce, et aussi durant tout autre événement public.

La boucle a été concluante, bien qu'un modèle possédant des fonctions étendues de compression soit mieux car les variations d'intensité des voix du théâtre sont importantes, et nos

pauvres oreilles peuvent avoir du mal à les encaisser.

Les élus présents ont salué cette action, ont apprécié la réception dans le casque, ont bien saisi ce que les malentendants peuvent tirer comme avantage de cette boucle magnétique, et ont bien applaudi la pièce, qui semblait être un régal.

J'ai insisté pour non seulement remercier la troupe de nous avoir offert cette représentation au cours de laquelle la boucle a pu être mise en démonstration, mais j'ai également remercié la façon de faire de la troupe : c'est elle qui nous a proposé de faire cette démonstration, le fait est si rare qu'il mérite d'être noté.

Le public a donc apprécié l'effort de la compagnie du Pax et a chaleureusement applaudi.

Après, un buffet préparé par Maud, Geneviève, Yanne et Pascale du bureau de l'ARDDS91 était à disposition, et n'était dédaigné par personne. Merci aussi à Catherine Sermage et à Françoise Quéruel, Présidente du BUCODES pour leur aide dans cette action.

□ Gilles Gotschi



Sourds d'Issy et d'ailleurs :

Un très sympathique goûter a été organisé par Jeanine Rocca le 12 février dans la salle paroissiale d'Issy-les-Moulineaux. Il a permis aux malentendants et leurs amis de se rencontrer et de découvrir les activités du BUCODES et de l'ensemble des associations adhérentes. Arlette, notre fidèle orthophoniste, a eu la gentillesse de venir présenter les cours de lecture labiale et les stages d'été organisés par l'ARDDS.

Cours d'anglais par l'association Audio Ile-de-France :

20, rue du Château-d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 74 34

E.Mail : AudioAsso@aol.com

organise des cours d'anglais pour malentendants :

30 mars ; 13 avril ; 11 mai ;
25 mai de 19h30 à 21 heures

Sorties ARDDS du 3^e trimestre

Mercredi 20 avril à 14h

Samedi 28 mai à 14h

Samedi 11 juin

Traversée du « Marais » dans le sens vertical

Visite du Musée Rodin, l'hôtel Biron et ses jardins

Une **journée à « La Défense »** avec entre autres : déjeuner au restaurant et la Grande Arche avec sa terrasse panoramique.

Activités ACTIS

Actis 10, rue DUNOIS - 75013 Paris Tél. : 01 45 36 11 75

Avril

Sam. 16 au dim. 24

Vend. 22 au dim. 24

Samedi 23

Jeudi 28

Exposition de Samuel Le Tinevez. Tous les jours de 13h à 18h (sauf lundi).

Voyage à Amsterdam (visite de la ville, musée Van Gogh, croisière sur les canaux...)

Spectacle de **contes bilingues** (LSF/Français), par Ikko et Myriam - 18h.

Club des **Seniors** - 14h à 17h.

Mai

Jeud. 5 au dim. 8

Sam. 21 au dim. 29

Voyage à Rome (visites de la ville en LS, rencontres avec des sourds italiens.)

Exposition de Maria Pia Fillipetto. Tous les jours de 13h à 18h (sauf lundi).

Juin

Jeudi 23

Sam. 18 au dim. 26

Vend. 17 au Jeu. 23

Club des **Seniors** « Voyage » - 14h à 18h.

Exposition de Nicole Hameau. Tous les jours de 13h à 18h (sauf lundi).

Voyage « St-Raphaël » pour les seniors (repos, soleil, tranquillité...)



Idées lumineuses

Les sourds totaux n'entendent rien, c'est évident, les DSME, eux, enlèvent leurs ACA la nuit et parfois pour être tranquilles tout simplement... et ils deviennent alors, eux aussi, sourds totaux, une situation bien embêtante.

Je souhaitais trouver un système pour être avertie, la nuit, de l'appel d'un proche, malade.

Je sais bien qu'il existe des avertisseurs perfectionnés (et onéreux) mais ils ne correspondaient pas à mes besoins.

Je me suis donc questionnée et j'ai acheté un système d'allumage à distance avec télécommande.

J'ai branché une source lumineuse à mon chevet et déposé la télécommande sur la table de nuit du malade. Cela a marché « SUPER » !

À partir de là, j'ai pensé qu'avec une lampe et ce simple système, on pouvait faire bien des choses car cet avertissement passe à travers des portes fermées. Par exemple, si votre moitié s'éternise dans la salle de bains et qu'il vous faut absolument votre flacon de parfum, vous cliquez sur la télécommande et vous le voyez surgir mouillé et furieux mais, bon... votre parfum, vous l'avez... Et si vous avez la paresse d'aller trois fois lui dire que le dîner est prêt ? Vous lui faites des appels de phare répétés, voire... vous lui éteignez carrément sa

lampe et il n'a plus qu'à se guider vers le fumet de votre petit plat. Et à la porte... un jour que vous attendez des amis et que vous n'êtes pas tranquille « quelque part », vous pouvez accrocher la télécommande à votre porte avec un post-it « Cliquez et la bobinette cherra » (cela est valable dans les immeubles calmes ou les pavillons).

Et à l'hôtel donc... Lorsqu'on doit venir vous réveiller le matin, ce qui vous contraint à ne pas verrouiller la porte, à passer une nuit blanche de crainte d'être volé ou violé ou..., vous donnez la télécommande et « clic », vous ne ratez pas l'avion de cinq heures. Et dans les maisons de retraite où le malheureux sourd n'a rien pour l'avertir qu'on frappe et sur-saute, épouvanté de voir quelqu'un près de lui.

Bien sûr, on peut aussi allumer la cafetière électrique de son lit le matin pour entamer la journée d'un bon pied mais cela n'a rien à voir avec les oreilles.

Je laisse le champ libre à votre imagination de tout ce qu'on peut tirer de ce petit gadget (trente euros pour deux prises et une télécommande à Carrefour ou ailleurs).

Amusez-vous bien.

□ Corentine

Jeu

Yves Delaporte « soi-même » m'a un jour parlé d'un jeu qui existait au 17^e siècle, je crois, dans les salons, au temps où il n'y avait pas encore de télévision et encore moins de sous-titrage. Un jeu donc appelé Lipogramme, c'est-à-dire écrire des textes sans jamais utiliser une lettre, ici la lettre « E », la plus utilisée dans la langue française ! Cela paraît difficilement simple mais c'est fort difficile et, pour me persuader que c'était possible, il m'a montré sa correspondance lipogrammée. Seuls les « E » des noms propres ont droit de cité. Depuis, quand je m'ennuie, que l'attente est longue chez un médecin ou dans un train, je cherche des phrases sans « E », cela occupe l'esprit et entretient le vocabulaire.

Essayons en prenant un thème comme « Jour d'hiver » :

« Aujourd'hui il fait froid ; on a mis un pantalon, un tricot tout chaud pas trop joli. Allant au travail, j'ai vu un clochard assis sur un banc, transi. J'ai sorti un sou. Il ira au bistrot, pas pour un chocolat chaud mais pour un vin, tant pis... à chacun son truc pour avoir un plaisir par un jour gris, sans maison, sans amour. »

Voir le livre de Georges Perec « La Disparition », sans la lettre E.

□ C.

Bon appétit !

Un petit rappel savoureux du stage de l'été dernier :

Préparation :

1) Lavez, épluchez, épépinez poivrons, piment et tomates. Épluchez les oignons et l'ail ; ôtez les filaments des poivrons et piment.

2) Mettez à suer dans l'huile, les poivrons, le piment, les oignons émincés et l'ail écrasé du plat du couteau.

3) Incorporez les tomates épépinées. Ajoutez thym, laurier enserrés

dans une mousseline. Salez (peu).

4) Laissez mijoter 5 à 10 min sans réduire en purée.

5) Cassez les œufs, ajoutez sel et persil haché.

6) Versez l'omelette dans une poêle, ajoutez et mélangez les légumes.

7) Laissez devenir moelleux.

8) Poêlez légèrement les tranches de jambon. Placez-les sur la piperade avant de servir chaud.

□ Manuella Lefèvre

La piperade

Ingrédients :

- 4 tranches de jambon de Bayonne assez épaisses
- 3 gros poivrons verts
- poivron rouge
- piment fort
- 3 tomates
- 2 oignons
- 1 gousse d'ail
- 6 œufs
- sel, poivre, persil, thym, laurier, huile d'olive



ARDDS 75
Siège et section parisienne
Secrétaire générale :
Nicole Hameau
 75, rue Alexandre-Dumas
 75020 Paris
 ou BP 285, 75962 Paris Cedex 20
contact@ardds.org
www.ardds.org

Bulletin 2005
Adhésion / Abonnement

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

Fax :

E-mail :

Date de naissance :

Actif ou retraité :

Tarifs adhésion 2005

Cotisation ARDDS : **12 euros**
 (déductibles fiscalement)

Abonnement *La Caravelle* : **12 euros**
 (4 numéros par an)

Abonnement professionnel : **25 euros**
 (facture ou reçu fiscal fourni)

Je fais un don supplémentaire de :

Total chèque :

Désire une facture (pour les professionnels) :
 Oui Non

Désire un justificatif fiscal envoyé par courrier :
 (enveloppe timbrée à joindre)
 Oui Non

Date :

Signature :

Conformément à la réglementation, la cotisation et l'abonnement sont indépendants. La cotisation ne comprend pas l'abonnement qui est facultatif.

Nos sections & activités

ARDDS 38 – Alpes
Responsable :
Anne-Marie Choupin
 29, rue des Mûriers
 38180 Seyssins
 Permanence le troisième lundi de
 chaque mois à Grenoble
 Lecture labiale à l'hôpital ou au CPA
 Renseignements :
 Tél./Fax : 04 76 49 79 20
ardds38@free.fr

ARDDS 44
Loire – Atlantique
Responsable :
Huguette Le Corre
 4, place des Alouettes
 44240 La Chapelle-sur-Erdre
 Fax : 02 40 93 51 09
Accueil

Réunion amicale le 2^e samedi
 du mois, de 14h30 à 18h30
Maison des Associations
 10^{bis}, boulevard de Stalingrad
 44000 Nantes
 Repas : le 4^e jeudi du mois
Lecture labiale
 Cours bimensuels

ARDDS 75
Accueil
 Jeudi de 14 à 18 h 30 (hors
 vacances scolaires zone C)
 75, rue Alexandre-Dumas
 75020 Paris

Séances d'entraînement
à la lecture labiale
 Jeudi de 14 à 16 heures
 (Hors vacances scolaires zone C)
 75, rue Alexandre-Dumas
 75020 Paris

Sorties
 Un samedi par mois
Nicole Hameau
 7, rue des Rigoles – 75020 Paris
 Fax : 01 44 62 63 24
sorties@ardds.org

Loisirs
 Les 2^e et 4^e mardis de chaque
 mois de 14h à 18h
 (Hors vacances scolaires zone C)
 44, bd des Batignolles
 75008 Paris
 Tél. : 01 46 42 50 32
Gisèle Peuron
 Tél. : 01 42 08 75 97
 Fax : 01 44 84 02 50
 Minitel : 01 44 84 02 50

ARDDS 45 – Centre
Responsable : Annick Berneau
 22, rue du Puits-de-Ville
 45800 Saint-Jean-de-Braye
a.berneau@libertysurf.fr

ARDDS 56
Bretagne – Vannes
Responsable : Pierre Carré
 106, avenue du 4-Août-1944
 56000 Vannes
 Tél./Fax : 02 97 42 72 17
Accueil

Réunion amicale le mardi
 à partir de 17 heures
Maison des Associations
 6, rue de la Tannerie
 56000 Vannes
Lecture labiale
 Mardi à partir de 17 heures
Maison des Associations
 6, rue de la Tannerie
 56000 Vannes
 Lundi à 15 heures, **salle Argoat**
 Maison-Mère des Frères
 56800 Ploërmel

ARDDS 57
Moselle – Bouzonville
Responsable : Gustave Fegel
 Maison Sainte-Croix
 57320 Bouzonville
 Tél./Fax : 03 87 57 99 42
 Permanence les 1^{er} et 3^e lundis de
 chaque mois
Mairie de Bouzonville,
 14h à 16h
 Réunion le 1^{er} lundi
 de chaque mois
Maison Ste-Croix, 17h15

ARDDS 91 - AAE
Action Auditive
en Essonne
 14, sente des Vignes
 91480 Varennes-Jarcy
gilles.gotschi@wanadoo.fr

Et n'oubliez pas de venir voir
 sur le site de l'ARDDS :
www.ardds.org
 de nouvelles informations
 sur l'actualité du monde sourd
 et sur la vie de l'ARDDS
 y figurent régulièrement.

Webmaster : Aline Ducasse
site_internet@ardds.org